

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1771

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique 2 (ACTEE 2) - Appel à projets SEQUOIA 3 - Convention de partenariat pour la rénovation énergétique des bâtiments publics - Demande de subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

Commission permanente du 17 octobre 2022**Délibération n° CP-2022-1771**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique 2 (ACTEE 2) - Appel à projets SEQUOIA 3 - Convention de partenariat pour la rénovation énergétique des bâtiments publics - Demande de subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente de la Métropole de Lyon d'approuver la mise en place d'une convention entre la FNCCR, la Métropole, le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY), la Ville de Lyon et la Ville de Neuville-sur-Saône, pour la mise en place du programme ACTEE 2 - SEQUOIA 3, porté par la FNCCR.

Ce programme a pour objectif d'aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans 2 domaines : l'efficacité énergétique des bâtiments publics et la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone. Il permettra à la Métropole, en tant que coordinatrice, et à ses partenaires, de toucher 666 000 € d'aides afin d'accélérer la transition énergétique du secteur tertiaire public. Quatre-vingt-deux bâtiments sont concernés pour une surface de plus de 275 000 m².

Les collectivités lauréates du programme ACTEE 2 bénéficient ainsi d'un financement, *via* des appels à projets, pour déployer un réseau d'économies de flux, réaliser des audits énergétiques, mener des études de maîtrise d'œuvre et acquérir des équipements de suivi et de pilotage des consommations des bâtiments publics. Le centre de ressources, mis en place dans le cadre d'ACTEE 2, propose également un panel d'outils à destination des élus et des agents territoriaux : simulateur énergétique, site internet informant de chaque étape des projets de rénovation, cahiers des charges type, fiches conseils, guides, etc.

Depuis janvier 2020, en répondant avec succès à 5 appels à projets de la FNCCR, la Métropole a engagé une démarche en faveur de la rénovation des bâtiments publics à l'échelle du territoire, en lien avec les communes (en direct ou *via* le SIGERLY) et avec l'appui de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC). Elle a ainsi démontré l'intérêt d'une collaboration resserrée entre acteurs publics, dans une logique d'optimisation des moyens, de mutualisation des expertises et de valorisation croisée des retours d'expérience.

Programme	Membres du groupement	Cible	Montant total (en €)	Montant d'aide (en €)	Dates
CEDRE	Métropole, ALEC, Sigerly	bâtiments scolaires (écoles et collèges)	384 440	150 171	terminé 01/2022
SEQUOIA 2	Métropole, ALEC, Sigerly, Lyon, Villeurbanne	tous type de bâtiments publics communaux / intercommunaux	2 503 600	852 000	01/2021-12/2022
CHARME	Métropole, ALEC, l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, centre communal d'action sociale (CCAS) de Villeurbanne, CCAS de Lyon, centre hospitalier le Vinatier, Hospices civils de Lyon (HCL), centre hospitalier de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	médico-social et santé	2 413 800	712 610	09/2021-09/2023
PEUPLIER	Métropole, Sigerly, Saint-Priest, Fontaines-Saint-Martin, Villeurbanne et Lyon	bâtiments publics secteur culturel	1 196 158	299 809	1/01/2022-31/12/2023
SEQUOIA 3	Métropole, Sigerly, Ville de Lyon, Ville de Neuville-sur-Saône	tous type de bâtiments publics communaux / intercommunaux	2 045 680	666 195	2022-2023

Le montant d'aide prévisionnel pour les 5 programmes ACTEE est de 2 680 000 €, répartis entre l'ensemble des membres des groupements. Au travers de ces programmes, plus de 200 bâtiments sont ciblés.

I - Une Métropole plus sobre et responsable : baisser de 20 % l'énergie consommée d'ici 2030 et accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics

La Métropole a élaboré une stratégie de transition énergétique et climatique sur la base des compétences énergie dont elle dispose depuis 2015. La feuille de route de l'Exécutif prévoit de réduire de 20 % les consommations d'énergies sur le territoire, par rapport à 2013, et de porter à 17 % la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique métropolitain, à l'échéance 2026 (soit une accélération des objectifs inscrits dans le plan climat air énergie territorial, adopté par délibération du Conseil n° 2019-4006 du 16 décembre 2019, et le schéma directeur des énergies (SDE), adopté par délibération du Conseil n° 2019-3489 du 13 mai 2019). Ces objectifs contribuent à réduire de 43 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année 2000.

La mise en œuvre de cette stratégie est enclenchée, la rénovation énergétique des bâtiments publics en étant un des axes forts. Le secteur tertiaire public (administration, santé, enseignement, sport, loisirs et culture) représente environ 8,5 % des consommations du territoire métropolitain (33 TWh au total en 2018, d'après le SDE), soit environ 2,5 TWh/an. En comparaison, les consommations des bâtiments métropolitains s'élèvent à 0,33 TWh/an environ.

La Métropole a, d'ores et déjà, engagé des actions pour accélérer la rénovation énergétique de son patrimoine tertiaire (collèges, bâtiments administratifs, etc.). L'amélioration de l'efficacité énergétique des collèges est, notamment, un enjeu majeur puisqu'ils représentent 65 % des consommations énergétiques du patrimoine métropolitain.

II - Le programme ACTEE 2 : impulser des dynamiques locales pour faciliter la rénovation énergétique du patrimoine public

Le programme ACTEE 2, PRO-INNO-52, porté par la FNCCR et EDF, en qualité de porteur associé et financeur obligé dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (CEE), a été déclenché suite au succès d'ACTEE 1 (CHARME), qui s'est terminé en décembre 2021.

Doté de 100 M€ (12,5 M€ pour ACTEE 1), il vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et prévoit une économie de 20 TWh cumulé-actualisé (cumac) en décembre 2023 (soit la rénovation d'environ 50 000 bâtiments).

Dans ce cadre, un appel à projets nommé SEQUOIA 3 a été lancé en novembre 2021 pour apporter un financement des coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de tout type, en dehors des centres aquatiques, visés par d'autres outils du programme ACTEE.

La Métropole a répondu à l'appel à projets de la FNCCR en groupement avec le SIGERLY, la Ville de Lyon et la Ville de Neuville-sur-Saône (candidature unique) avec pour objectif de poursuivre et amplifier la dynamique de rénovation du patrimoine métropolitain et communal, pour s'inscrire dans la dynamique du dispositif éco-tertiaire, en visant un taux de transformation de 50 %.

En mars 2022, le groupement piloté par la Métropole a été désigné lauréat de l'appel à projets SEQUOIA 3 par la FNCCR, au côté de 50 autres lauréats à l'échelle nationale.

III - Principaux éléments de la candidature

La proposition du groupement se fonde sur 4 volets :

- des ressources humaines : 3 économistes de flux à la Ville de Lyon (1) et au SIGERLY (2),
- des outils de supervision et/ou mesure et suivi des consommations et/ou de la qualité d'air pour la Métropole, le SIGERLY, les Villes de Lyon et de Neuville-sur-Saône,
- 28 études techniques préalables aux travaux de rénovation : pré-diagnostic, audits énergétiques, diverses études techniques, etc.,
- 11 études de maîtrise d'œuvre pour des rénovations partielles ou globales, le traitement thermique des façades, etc.

Plus précisément, les engagements de chacun des membres du groupement sont les suivants :

- la Métropole s'engage à :

- . assurer la coordination générale du groupement et assurer le lien avec la FNCCR,
- . recevoir les fonds de la FNCCR et reverser des fonds à chacun des membres du groupement selon la répartition inscrite dans la convention et présentée ci-dessous,
- . lancer et suivre une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre du décret tertiaire ciblant 150 bâtiments, et une mission d'AMO concernant le pilotage des contrats d'exploitation et de maintenance,
- . déployer l'hypervision, l'instrumentation et l'imagerie des collèges Clément Marot à Lyon 4ème, Professeur Dargent à Lyon 3ème, Jean Giono à Saint-Genis-Laval, Pierre Brossolette à Oullins, Marcel Pagnol à Pierre-Bénite, Joliot Curie à Bron, Pierre Valdo à Vaulx-en-Velin et Jean Moulin à Lyon 5ème,
- . réaliser des pré-diagnostic énergétiques sur une quarantaine de bâtiments métropolitains,
- . réaliser des études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du collège Elsa Triolet à Vénissieux,
- . finaliser les études techniques dans le cadre des projets de rénovation portés par la société publique locale (SPL) OSER (rénovations des collèges Boris Vian à Saint-Priest et Frédéric Mistral à Feyzin),
- . réaliser une étude d'optimisation énergétique de la station d'épuration de Pierre-Bénite,
- . réaliser une étude d'opportunité pour substituer le système de climatisation actuel par un système de rafraîchissement passif sur le site Teillon,
- . réaliser une étude de substitution du chauffage fioul du centre de Neuville-sur-Saône,
- . désigner un maître d'œuvre pour des travaux de rénovations de chaufferies sur les collèges Plan du Loup à Sainte-Foy-lès-Lyon, Louis Juvet à Villeurbanne, Evariste Galois à Meyzieu et Pablo Picasso à Bron (salle polyvalente) ;

- le SIGERLY s'engage à :

- . recruter 2 économistes de flux supplémentaires afin d'accompagner, conseiller et suivre les travaux des communes,
- . mettre en place des capteurs de qualité d'air connectés, principalement dans les écoles et les crèches,
- . réaliser des schémas directeurs immobiliers énergétiques (SDIE) sur 4 communes,
- . accompagner les communes dans la réalisation des études de maîtrise d'œuvre préalable à la rénovation énergétique des bâtiments communaux,

. accompagner la Commune de Lissieu dans le lancement d'un marché global de performance énergétique (AMO contrat de performance énergétique -CPE-) pour ses 2 groupes scolaires ;

- la Ville de Lyon s'engage à :

. recruter un économiste de flux qui devra, notamment, piloter le suivi des performances énergétiques des opérations de la Ville de Lyon et être force de propositions pour remédier aux écarts constatés,

. lancer et suivre une mission d'AMO pour approfondir et valider le travail réalisé en interne, s'agissant de la révision du cahier des exigences techniques et environnementales (CETE) ainsi que la révision du bilan des opérations,

. optimiser les plans de comptages existants, voire mettre en place de nouveaux plans de comptages lorsqu'ils n'existent pas sur 3 à 4 sites (notamment l'Hôtel de Ville et son annexe, l'auditorium et l'Opéra),

. réaliser des études techniques sur des bâtiments ou sites complexes (comme l'Hôtel de Ville et son annexe, le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation -CHRD-, la Plaine de jeux de Gerland, etc.),

. réaliser des audits sur des bâtiments très consommateurs, non encore traités (gymnase Clémenceau dans le 7ème arrondissement, centre social de la Sauvegarde dans le 9ème arrondissement) et de finaliser les audits des groupes scolaires,

. désigner un maître d'œuvre études et travaux des opérations suivantes : travaux d'isolation (enveloppe et menuiseries) pour les groupes scolaires Joliot Curie et Ferry, remplacement des menuiseries extérieures pour le groupe scolaire Bertheliet, travaux d'isolation pour le groupe scolaire Ferry ;

- la Ville de Neuville-sur-Saône s'engage à :

. mettre en place des capteurs de qualité d'air connectés, principalement dans les écoles et les crèches en lien avec le SIGERLY,

. réaliser un SDIE en lien avec le SIGERLY.

Le délai de réalisation du programme ACTEE 2 - SEQUOIA 3 s'étend du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

L'ensemble des membres du groupement s'engagent à contribuer aux actions de coordination entre membres du groupement, dans une logique d'optimisation des moyens, de mutualisation des expertises et de valorisation croisée des retours d'expérience.

IV - Financement

Le montant global du projet s'élève à 1 991 309 € et les fonds attribués par la FNCCR seront de 665 195 € HT pour l'ensemble du groupement, répartis comme suit :

Récapitulatif par membre	Métropole (en €)	SIGERLY (en €)	Ville de Neuville-sur- Saône (en €)	Ville de Lyon (en €)	Totaux (en €)
lot n° 1 - ressources humaines - économistes de flux	70 000	90 000	0	83 750	243 750
lot n° 2 - outils de mesure et suivi de consommation énergétique	20 000	20 000	5 850	0	45 850
lot n° 3 - études techniques	100 000	70 000	36 595	80 000	286 595
lot n° 4 - maîtrise d'œuvre	30 000	30 000	0	30 000	90 000
Total des aides sollicitées	220 000	210 000	42 445	193 750	666 195
Coût global	456 000	942 920	84 889	507 500	1 991 309

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la convention-cadre de partenariat pour la rénovation énergétique du patrimoine public sur le territoire métropolitain à passer dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTEE 2 - appel à projets SEQUOIA 3 entre la FNCCR, la Métropole, le SIGERLY, la Ville de Lyon et la Ville de Neuville-sur-Saône,

b) - le versement par la Métropole d'un montant total de 446 195 €, répartis de la manière suivante :

- 210 000 € au profit du SIGERLY,
- 42 445 € au profit de la Ville de Neuville-sur-Saône,
- 193 750 € au profit de la Ville de Lyon.

2° - Autorise le Président de la Métropole à :

a) - signer ladite convention-cadre de partenariat,

b) - solliciter, auprès de la FNCCR, une subvention d'un montant total de 666 195 € au titre de l'appel à projets SEQUOIA 3,

c) - prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P31 - Énergie pour un montant total de 246 595 € en dépenses et 376 595 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 160 957 € en dépenses et 241 957 € en recettes en 2023,
- 85 638 € en dépenses et 134 638 € en recettes en 2024,

sur l'opération n° 0P31O9694.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté :

- en investissement à 1 020 722 € en dépenses et 1 344 222 € en recettes,
- en fonctionnement à 979 039 € en dépenses et 289 600 € en recettes.

4° - Le montant à payer en section d'investissement sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 204 pour un montant de 246 595 €.

5° - La somme à encaisser en section d'investissement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 13 pour un montant de 376 595 €.

6° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 199 600 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 65, selon l'échéancier suivant :

- 144 925 € en 2023,
- 54 675 € en 2024.

7° - La recette de fonctionnement en résultant, soit 289 600 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 74, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 216 925 € en 2023,
- 72 675 € en 2024.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-289405-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022 Date de réception préfecture : 18 octobre 2022
